

## Communiqué de presse

Jeudi 7 mai 2020



### UNE TORTUE RARE ET DANGEREUSE PRISE EN CHARGE PAR LES AGENTS DE L'OFB

Dans le contexte de confinement lié au Covid-19, l'Office français de la biodiversité (OFB) s'organise pour continuer à préserver la biodiversité et répondre aux sollicitations de ses partenaires. Les agents du service départemental des Alpes-Maritimes ont ainsi réalisé une intervention pour récupérer une tortue alligator.

### Une découverte surprenante

Fin avril, des passants ont découvert un spécimen rare de tortue alligator dans l'étang du parc naturel départemental de Vaugrenier situé sur la commune de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes). Cette espèce exotique spectaculaire, habituellement rencontrée aux Etats-Unis, est un animal aux caractéristiques hors normes doté notamment d'une mâchoire extrêmement puissante et d'une carapace dentelée évoquant celle d'un alligator. Espèce menacée dont les effectifs sont en baisse, son commerce est encadré. Le spécimen retrouvé a probablement été abandonné par un particulier collectionneur.



### L'OFB réquisitionné pour prendre en charge cet animal dangereux

Alertée, la préfecture des Alpes-Maritimes a immédiatement consulté le service départemental de l'Office français de la biodiversité sur les aspects juridiques et biologiques entourant l'espèce. Les agents interrogés ont notamment rappelé que la détention de cette tortue classée « dangereuse » en France était très encadrée. Dans la foulée, la préfecture a pris un arrêté de réquisition du service départemental OFB pour la capture et le transfert de l'animal vers un établissement habilité à détenir ce genre d'espèce. Le dimanche 3 mai, des agents de l'OFB se sont donc rendus chez le particulier ayant recueilli

l'animal mais ne bénéficiant pas d'autorisation pour le garder. Ces inspecteurs de l'Environnement, qui possèdent une grande expérience en matière de capture, ont récupéré la tortue alligator et l'ont placée dans une caisse de transport.

#### Contact presse

Florence Barreto : 06 98 61 74 85

[Presse@ofb.gouv.fr](mailto:Presse@ofb.gouv.fr) / [ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)



## La tortue alligator placée dans un centre adapté

Le reptile a ensuite été acheminé à Carnoules (Var) jusqu'au « Village des tortues », un centre pédagogique et de conservation des tortues qui abrite des activités scientifiques. L'animal y a été mesuré et pesé (13 kg). Le centre, qui possède le certificat de capacité pour détenir cette espèce, a placé la tortue dans un grand bassin adapté. Ce spécimen rare va lui permettre de continuer à mener son action de sensibilisation du grand public sur les espèces exotiques. Rappelons qu'il est strictement interdit de relâcher dans la nature des espèces non autochtones car **les espèces exotiques qui peuvent devenir envahissantes sont reconnues comme la**

**troisième cause de la disparition de la biodiversité mondiale.** Elles sont impliquées dans la moitié des extinctions connues.

## Fiche de présentation de la Tortue alligator

- ▶ La Tortue alligator (*Macrochelys temminckii*) est une espèce de tortue de la famille des Chelydridae que l'on rencontre dans les eaux douces des Etats-Unis.
- ▶ Elle peut atteindre 100 kg pour une longueur comprise entre 65 et 75 cm.
- ▶ L'espèce est caractérisée par une tête large et lourde qu'elle n'est pas capable de rentrer entièrement et par la présence de trois rangées de plaques pointues sur son épaisse carapace. C'est ce dos dentelé qui lui a valu ce nom de tortue-alligator.
- ▶ Dotée d'une très puissante mâchoire au bec pointu, la tortue alligator est la seule tortue à posséder un leurre pour appâter ses proies. Cet appendice mobile (une sorte de petit ver tout rose) est formé au bout de la langue et permet d'attirer les poissons.
- ▶ Son régime alimentaire est composé de poissons, écrevisses, mollusques, petits alligators, oiseaux, mammifères et salamandres.
- ▶ Au printemps, la femelle quitte l'eau pour pondre 10 à 15 œufs qu'elle enterre dans la boue ou le sable.

Sa longévité peut atteindre 80 ans. Classée comme espèce vulnérable dans la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), son commerce a été réglementé à cause des prélèvements excessifs pour la vente d'animaux exotiques, et de l'exploitation de l'espèce pour sa viande. Elle est inscrite en Annexe III de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et en annexe C du règlement (CE) n° 338/97 (transposition européenne des prescriptions CITES).

Pour détenir cette espèce non indigène et classée dangereuse (Arrêté ministériel du 21 novembre 1997), un particulier doit posséder un arrêté préfectoral d'ouverture (APO) et un certificat de capacité.

*Établissement public de l'État créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Office français de la biodiversité né de la fusion de l'ONCFS et de l'AFB exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.*